

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Modèle année	Bordereau-type N°
Bicyclette avec moteur auxiliaire	Gino BARTALI	Touriste	1958	2 566
Caractéristiques Bicyclette av. moteur auxiliaire genre "Moped" avec fourche télescopique et suspens. télescopique à l'arrière Carburant essence/huile Nombre de cylindres 1				
Constructeur du châssis	MOTOTECHNICA - FIRENZE (I)			
N° du châssis frappé	à gauche, sur partie supérieure tube de selle			
N° du moteur frappé	à droite, sur partie supérieure carter moteur			
Type du moteur	48			
Position du mot.	centro bas	Frein-moteur	---	
Cylindrée	48 cm ³	Frein de remorque	---	
Temps	2	Transmission	mécanique	--- Treuil/Cabest. ---
Refroidissement	air	Nombre vit. avant	3	Crochet de rem. ---
Entraînement	s/roue AR	Vitesse en 1 ^{re}	---	Vole avant ---
Nombre d'axes	2	Vitesse en prise dir.	*)	Vole arrière ---
Nombre de paces	2	Blequage différentiel	---	Diam. de traq. ---
Direction	mécanique, à exp. int., tamb. central, à câble, sur roue arrière			**
Frein à main	mécanique, à exp. int., tamb. central, à câble, sur roue avant			**
Poids	avant	arr.	total	Pneumatiques avant arr.
A vide	22	25	47	Dimension 1 3/4x20 (24x1 3/4)
Charge utile	22	53	75	Charge pneu 80 80
Total	44	78	122	---
Carantie de fabr.	---	---	---	---
Poids max. garanti pr. train routier	---		Nombre de portes	---
Direction: MANÈGE	guidon de tourisme		Marque du moteur	BARTALI
Alésage	38		Course	42
Forme de la carrosserie	bicyclette avec moteur auxiliaire			
Nombre de places: total	1	(avant - milieu 1 arr. -)	Places debout ---	
Siège arrière	---		Siège-car ---	

Phares: marque	1/ C E V	Indicateurs de direction	---
Feux de croisement	1/ Bilux		
Feux de position	---	Essuie-glace	---
Phare brouillard	---	Avertisseur	1/ électrique + 1 timbre bicyclette
Feux arrière	1/ électrique	Rétroviseur	---
Réfecteurs	1/ combiné avec feu AR	Indicateur de vitesse	cadran km/h encastré ds. phare
Feu stop	---	Figurine de radiateur	aucune
Eclairage H° de centre	---		
Phare marche arrière	---		
Équipement électrique	6 Volts		
Mesure du bruit	82 dB au régime maximum (***)		

Observations et exceptions

- *) Vitesse en prise: ne doit pas dépasser la vitesse maximale prescrite de 40 km/h (ACF du 28.12.1950, art. 1, al. c).
- ***) Freins: l'importateur modifie le dispositif de freinage en séparant les 2 freins par le montage d'un second levier de frein à main (dans le dispositif original, 1 seul levier commande les 2 freins).
- ***) Bruit: trop fort. - Ne doit pas dépasser 80 dB.
Dès le 1.10.1958 ne doit pas dépasser 75 dB (LC. DFJP des 24.12.1957 et 24.6.58).

Orifice de l'échappement: ne doit être dirigé ni vers la droite, ni vers le sol.

C A R T E D E B L O C A G E

Vu les remarques ci-dessus, ce type de véhicule ne peut pas être mis en circulation.

Après modifications ce type de véhicule doit être à nouveau présenté à la Commission d'expertise-type, pour contrôle.

Lieu et date de l'expertise-type Morat, les 25.1958 et 31.7.1958

La Commission d'expertise-type